

ORDRES DE RENVOI

VENDREDI 7 décembre 1962.

Il est résolu:—Qu'un comité spécial soit institué en vue de faire étude et rapport sur a) la loi et les pratiques concernant le contrôle de la présentation, de la mise en marché et de l'emploi des drogues, et b) les dangers qui peuvent être imputables à la contamination des aliments par suite de l'emploi des produits chimiques pour détruire les mauvaises herbes, les insectes et d'autres espèces de vermine;

Que le comité se compose de quinze membres qui seront désignés par la Chambre;

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et à faire rapport de temps à autre;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages au jour le jour, selon qu'il le jugera utile; et

Que l'article 66 du Règlement soit suspendu à cet égard.

LUNDI 17 décembre 1962.

Il est ordonné:—Que le comité spécial des aliments et drogues, qui a été institué le 7 décembre 1962, soit composé de MM. Baldwin, Enns, Fairweather, Haidasz, Harley, Horner (*Jasper-Edson*), Marcoux, Martin (*Essex-Est*), McDonald (*Hamilton-Sud*), Mitchell, Nicholson, Orlikow, Patterson, Rynard et Valade.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.